

ACP

AUTORITÉ  
DE CONTRÔLE  
PRUDENTIEL

BANQUE DE FRANCE

# LA CONFÉRENCE DE L'ACP

- Les prochaines étapes de Solvabilité 2

Vendredi 19 octobre 2012 - Palais Brongniart

---

# Introduction

**Christian Noyer,  
gouverneur de la Banque de France et  
président de l'ACP**

# Sommaire

**Conférence animée par Romain Paserot, directeur des contrôles spécialisés et transversaux et chef de projet Solvabilité II**

- 1. Point d'actualité**
- 2. Restitution des premiers résultats de l'enquête 2012 de préparation du marché**
- 3. État d'avancement des différents travaux menés par l'ACP**
  - Pré-candidatures des modèles internes**

# Sommaire

## 1. Point d'actualité

- ❑ **Emilie Quéma, chef du service des affaires internationales assurance**
- ❑ **David Revelin, adjoint au chef du service des affaires internationales assurance**

## 2. Restitution des premiers résultats de l'enquête 2012 de préparation du marché

## 3. État d'avancement des différents travaux menés par l'ACP

- Pré-candidatures des modèles internes

# Retour sur une année riche en négociations autour de la directive OMB2

- ❑ Pourquoi cette directive ?
  - mettre en conformité le cadre Solvabilité II avec le nouveau système européen et la création d'EIOPA ;
  - introduire des mesures transitoires pour la mise en œuvre du cadre Solvabilité II

.... Mais *in fine* l'occasion de réouvrir de nombreux sujets
- ❑ Le processus de décision et les trilogues
- ❑ L'échec des trilogues : décision de conduire une étude d'impact sur les branches longues
- ❑ Publication de la directive « Quick Fix »

# Les débats encore sur la table

- ❑ Articulation *Delegated Acts / Regulatory Technical Standards*
- ❑ Possibilité d'exemption limitée pour certains états trimestriels
- ❑ Médiation contraignante et groupes
- ❑ Mesures transitoires
  - Équivalence des pays-tiers
  - Activités sous article 4 de la directive IORP
  - *Grandfathering* des fonds propres
- ❑ Mesures de réduction de la volatilité , dites du paquet « branches longues »

# Le « *paquet* » branches longues

- Le constat issu du QIS5 et la création d'un groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne au début de 2011
- Les mesures discutées :
  - Le déclenchement d'une prime contra-cyclique en cas de stress de marché
  - L'introduction du *matching adjustment* (MA) pour actualiser les engagements longs
  - Extrapolation de la courbe des taux sans risque
  - Mesure transitoire sur le taux d'intérêt sans risque
- L'étude d'impact : *long term guarantees assessment* (LTGA)

# L'étude d'impact sur les branches longues

- ❑ Des termes de référence élaborés par la Commission et validés en trilogie
- ❑ Des spécifications techniques rédigées par EIOPA, en concertation avec l'industrie
- ❑ Les modalités pratiques :
  - Un échantillon restreint : Moins de 40 organismes en France, sélectionnés par l'ACP
  - Calendrier provisoire : novembre 2012 – décembre 2012 pour la réponse des organismes; mars 2013 pour le rapport final
  - Une douzaine de scénarios sur l'ensemble des 4 mesures précitées
- ❑ Le SG ACP a mis en place une organisation dédiée à cet exercice



# Dans ce contexte, quel calendrier pour Solvabilité II ?

- Quel calendrier faut-il envisager ?
  - Finalisation du niveau 1 après le LTGA
  - Publication puis approbation du projet de mesures de niveau 2
  - Consultation et finalisation du niveau 3

# Dans ce contexte, quelle préparation à Solvabilité II ?

- En tout état de cause, la préparation est déjà possible sur de nombreux éléments du cadre prudentiel SII qui sont peu ou prou stabilisés :
  - Le reporting et l'ORSA ont été publiés par EIOPA :  
[https://eiopa.europa.eu/fileadmin/tx\\_dam/files/consultations/consultationpapers/CP08-11/final/Final\\_Report\\_CP08\\_ORSA.pdf](https://eiopa.europa.eu/fileadmin/tx_dam/files/consultations/consultationpapers/CP08-11/final/Final_Report_CP08_ORSA.pdf)  
<https://eiopa.europa.eu/consultations/consultation-papers/2011-closed-consultations/november-2011/draft-proposal-on-quantitative-reporting-templates-and-draft-proposal-for-guidelines-on-narrative-public-disclosure-supervisory-reporting-predefined-events-and-processes-for-reporting-disclosure/index.html>
  - Sur le pilier 2 : publication prochaine d'un article dans la Revue de l'ACP
  - Sur les autres sujets et notamment le pilier 1 : consultations informelles, spécifications techniques des exercices divers et variés (QIS5, Stress Tests, LTGA), etc.

# Sommaire

1. Point d'actualité
2. Restitution des premiers résultats de l'enquête 2012 de préparation du marché
  - ❑ Romain Paserot, directeur des contrôles spécialisés et transversaux et chef de projet Solvabilité II
  - ❑ Martin Ribas, chargé de mission à la direction des contrôles spécialisés et transversaux
3. État d'avancement des différents travaux menés par l'ACP
  - Pré-candidatures des modèles internes

# Sommaire

1. Présentation de l'enquête
2. État général de préparation
3. Impact de Solvabilité II
4. Focus
  1. Sur le pilier 1
  2. Sur le pilier 2
  3. Sur le pilier 3
  4. Sur la préparation des groupes
5. Suites de l'enquête

# Présentation de l'enquête

## ❑ Objectifs de l'enquête :

- Suivre la progression de l'état de la préparation du marché français après une première enquête réalisée en 2011
- Permettre aux organismes de réaliser un exercice d'autoévaluation grâce à la granularité des questions
- Permettre à l'ACP d'adapter le cas échéant ses actions de préparation du marché

# Présentation de l'enquête

- **Progression de la participation par rapport à 2011 :**
  - **362 réponses solo et 46 réponses groupes**
  - Un taux de réponse plus homogène, notamment sur les questions techniques
  - Toutes les familles d'organismes représentées :
    - 197 mutuelles ou unions relevant du Code de la mutualité
    - 119 sociétés anonymes
    - 61 sociétés d'assurance mutuelle
    - 31 Institutions de prévoyance

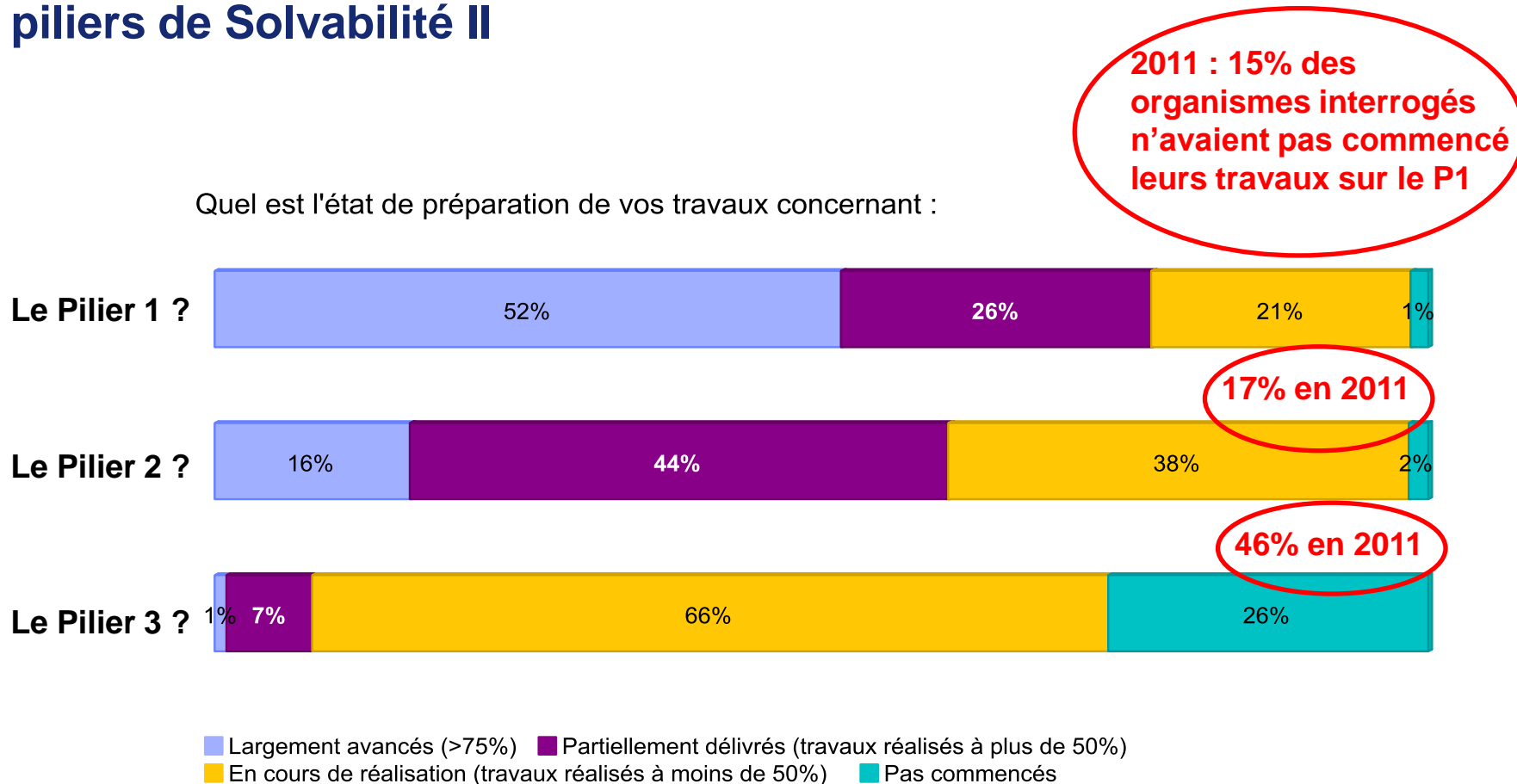
# Présentation de l'enquête

## □ Principaux enseignements :

- Une progression sur l'ensemble des aspects de Solvabilité II, pour tous les types d'organisme
- Une préparation qui reste toutefois hétérogène :
  - Principalement axée sur le pilier 1
  - Écart entre les différents types d'organismes (soumis au Code des Assurances, au Code de la Mutualité ou au Code de la Sécurité sociale)

# État général de préparation

## Le niveau de préparation progresse sur l'ensemble des piliers de Solvabilité II



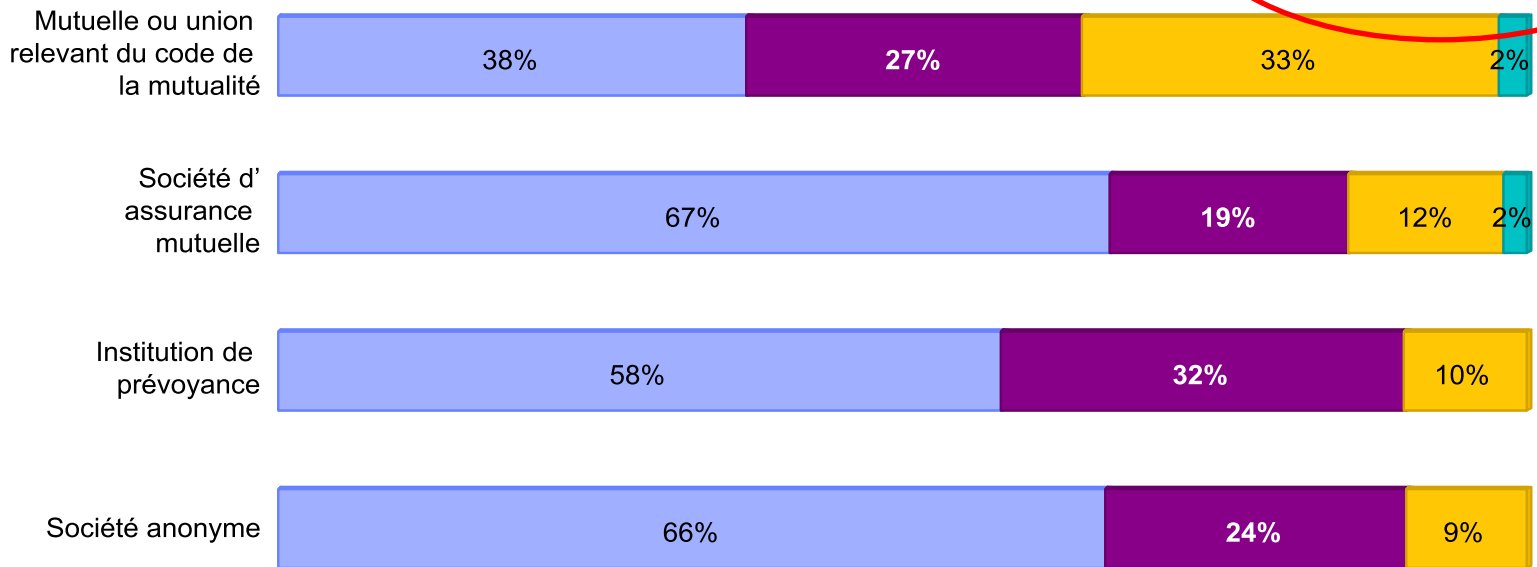


# État général de préparation

Un secteur de la mutualité encore globalement moins préparé, mais qui comble son retard.

En 2011, 21% des mutuelles interrogées déclaraient ne pas avoir amorcé leurs travaux

Etat de préparation au pilier 1 selon la nature juridique de l'organisme



■ Largement avancés (>75%) ■ Partiellement délivrés (travaux réalisés à plus de 50%)  
■ En cours de réalisation (travaux réalisés à moins de 50%) ■ Pas commencés

# État général de préparation

- ❑ **Certains points de difficultés ressortent néanmoins :**
  - La production du bilan prudentiel
  - L'ORSA
  - Les travaux sur la qualité des données
  - L'adaptation des systèmes d'information,

# État général de préparation

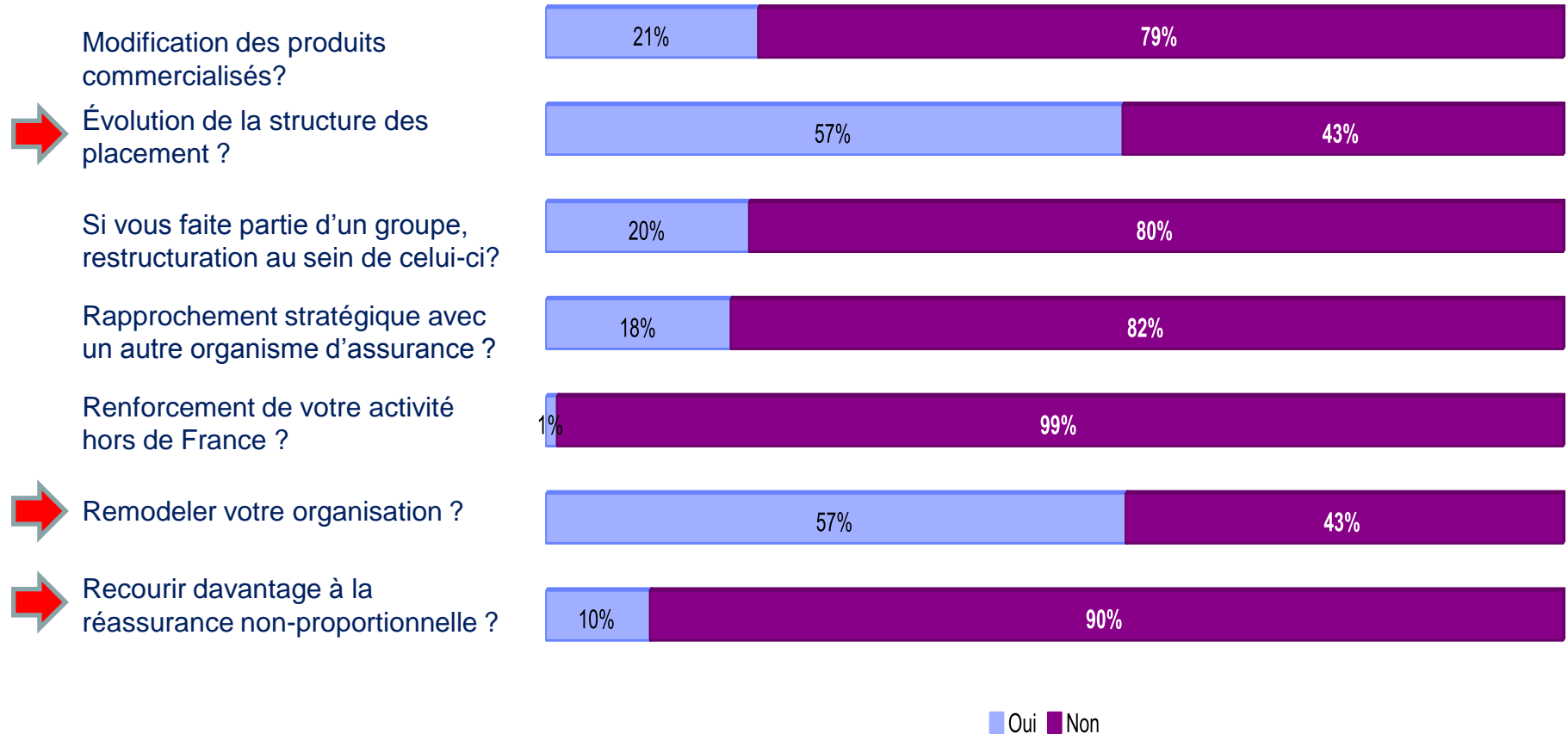
- Des moyens mis en œuvre plus importants :
  - Mise en place d'un **budget dédié** à Solvabilité II pour plus de la moitié des organismes désormais
  - Un **effort de formation** déjà important en 2011 pour les conseils d'administration, qui s'étend désormais aux salariés

# Impact de Solvabilité II

- ❑ **Un impact sur la stratégie générale de l'entreprise concentré sur certains aspects**
- ❑ **Des exigences nouvelles concernant l'externalisation qui ne sont pas encore assez prises en compte**

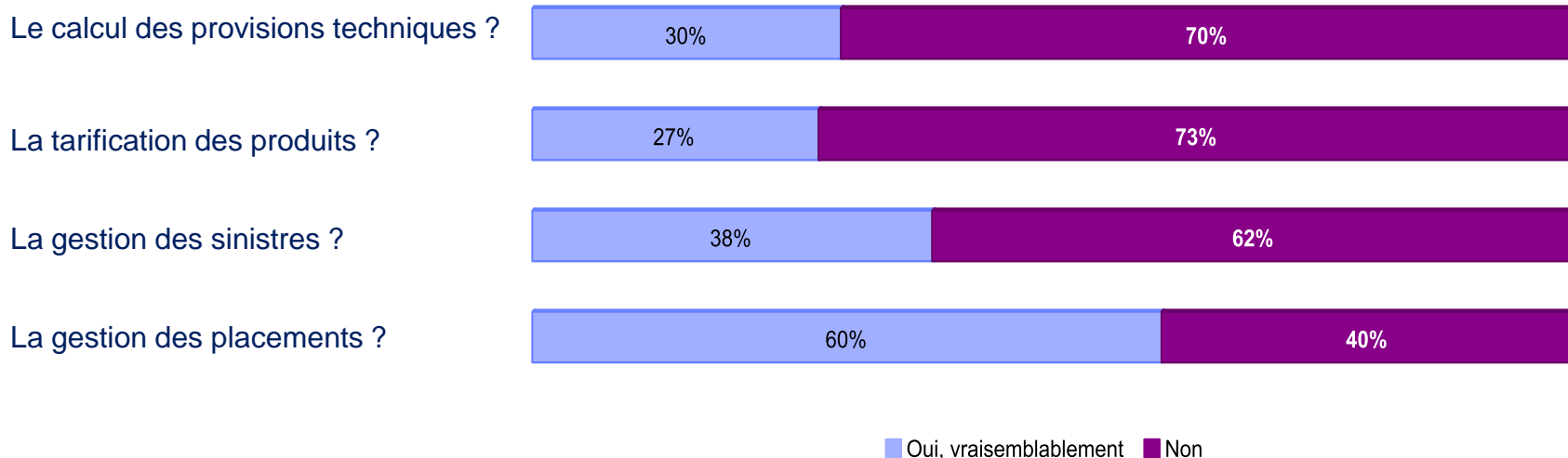
# Impact de Solvabilité II

## Les exigences de Solvabilité II vous conduisent-elles à envisager les changements suivants ?



# Impact de Solvabilité II

Les activités suivantes seront-elles partiellement ou intégralement sous-traitées à un prestataire externe ou à une entité du groupe auquel vous appartenez ?



- Si 80% des répondants déclarent vérifier la compétence, la solvabilité, l'expérience ou l'honorabilité de leurs prestataires, ils ne sont que 50% à documenter ces contrôles.
- Dans 31% des cas, les contrats qui encadrent ces délégations ne permettent pas un contrôle sur place de la qualité des travaux accomplis.

# La préparation au pilier 1

## □ Méthode de calcul du SCR :

- Le recours à la **formule standard seule** reste largement majoritaire (**90%**) en première option
- Le nombre d'organismes souhaitant demander l'autorisation d'utiliser **un modèle interne** dès l'entrée en vigueur de Solvabilité II reste stable par rapport à 2011 (**4%**)
- **7%** des répondants considèrent comme probable de déposer une demande d'autorisation de MI **après le 1<sup>er</sup> janvier 2014**.
- La part des répondants souhaitant demander l'autorisation d'utiliser des USP est faible en 1<sup>ère</sup> option (**6%**), mais passe à **15%** en 2<sup>ème</sup> option.

# La préparation au pilier 1

## □ Autres éléments relatifs au pilier 1 :

- **75%** des organismes envisagent de faire un « **QIS 5 bis** » sur la base des comptes annuels 2011
- Mais seuls **63%** des répondants ont déjà réalisé un *mapping* entre les lignes du bilan Solvabilité II et leur **plan comptable** (contre 51% en 2011);
- et **56%** ont établi cette connexion avec **d'autres sources d'informations** nécessaires à la production du bilan Solvabilité II (contre 46% en 2011)



# La préparation au pilier 2

## □ Des chantiers plutôt bien avancés...

- Les personnes qui seront en charge des **fonctions clés** ont été identifiés dans **70%** des cas.
- La réflexion sur la manière dont ces fonctions clés pourront accéder aux informations dont elles ont besoin progresse : 60% des répondants y travaillent contre 50% en 2011
- **71%** des répondants ont lancé une réflexion sur le principe dit des « **quatre yeux** » (60% en 2011)

# La préparation au pilier 2

- ...d'autres pour lesquels les travaux doivent s'accélérer en 2013 :
  - Comme en 2011, **50%** des répondants n'ont toujours pas amorcé de réflexion sur l'application **du principe de « personne prudente »**
  - La préparation à **l'ORSA** reste assez faible, alors que la plupart des répondants réalisent déjà une **analyse prospective des risques**

# La préparation au pilier 2 - ORSA

Votre **politique de gestion des risques financiers ou techniques** est-elle formalisée ?



L'analyse de votre stratégie à moyen et long terme est-elle **formalisée et mise à jour** ?



Cette analyse inclut-elle des études d'impact de vos décisions sur la **solvabilité** ?



Cette analyse inclut-elle des études d'impact de vos décisions sur les **risques de l'organisme** ?



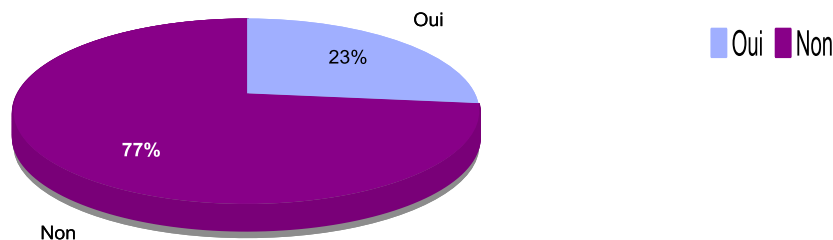
Effectuez-vous **au moins annuellement une analyse documentée du contexte économique et du marché** sur lequel vous êtes actif ?



Avez-vous l'habitude de faire **des projections de votre situation financière** en prenant en compte plusieurs hypothèses d'évolution du contexte économique ?



→ **Envisagez-vous de faire un ORSA blanc en 2012?**



# La préparation au pilier 3

- La préparation au pilier 3 reste comparativement moins avancée :
  - Une préparation commencée récemment pour beaucoup d'organismes
  - **26%** des répondants n'ont **toujours pas commencé leurs travaux sur le pilier 3**, (38% des mutuelles qui ont répondu)
  - Pourtant, les organismes sont conscients des **contraintes de calendrier** liées à la préparation du reporting et à l'adaptation des systèmes d'information nécessaire à sa mise en place

# La préparation au pilier 3

- ❑ **Des effets positifs au-delà des seules exigences réglementaires :**
  - **69%** des répondants déclarent capitaliser sur la préparation du *reporting* pour **améliorer leur pilotage interne**
  - **52%** pour **améliorer la qualité des données**

# Focus sur le cas des groupes

- ❑ **Certaines difficultés doivent être anticipées :**
  - Près de la moitié des répondants anticipe des difficultés dans la consolidation des comptes
  - 70% des répondants n'ont pas lancé de chantier sur l'appréciation de la qualité des fonds propres au niveau groupe (transférabilité, fongibilité).
  
- ❑ **Un effort d'harmonisation est en cours :**
  - 70% des répondants envisagent d'harmoniser les procédures de clôture des comptes au sein du groupe
  - 73% envisagent d'établir au niveau groupe certaines politiques (gestion des risques, contrôle interne, etc.)

# Suites de l'enquête

- ❑ **Les réponses individuelles seront communiquées aux brigades de contrôle pour nourrir le dialogue avec les organismes d'assurance sur leur préparation à Solvabilité II**
- ❑ **Une revue détaillée des résultats sera publiée par l'ACP**

# QUESTIONS



**PAUSE**

# Sommaire

1. Point d'actualité
2. Restitution des premiers résultats de l'enquête 2012 de préparation du marché
3. **État d'avancement des différents travaux menés par l'ACP**
  - ❑ **Romain Paserot, directeur des contrôles spécialisés et transversaux et chef de projet Solvabilité II**
  - Pré-candidatures des modèles internes

# Les différentes phases du projet

## Solvabilité II au SG ACP

- ❑ **Mai 2010 – janvier 2011** : La mise en œuvre de la 5<sup>ème</sup> étude quantitative d'impact a constitué la première phase du projet
- ❑ **Janvier 2011 – printemps 2012** : 1<sup>ère</sup> révision de l'organisation du projet pour mettre l'accent sur la mise en œuvre opérationnelle (création de sous-projets)
- ❑ **Printemps 2012** : nouvelle révision du projet pour tenir compte des modifications du calendrier européen, impliquer davantage l'ensemble des agents du contrôle assurance et créer des pôles de compétence (création des groupes de travail)

# Organisation du projet

- ❑ Un **comité de pilotage** mensuel présidé par le Secrétaire général, comprenant les responsables de sous-projets et les directeurs impliqués
- ❑ Quatre **sous-projets transversaux** : guide de contrôle, modèles internes, informatique et reporting, entités hors Solvabilité II
- ❑ Quatre **groupes de travail** sur les grands thèmes de Solvabilité II associant transversalement les directions du contrôle, des affaires internationales et des études
- ❑ Un **calendrier de déploiement**

# Un projet ouvert sur l'ensemble des acteurs de Solvabilité II

- ❑ Suivi des **travaux de négociation européenne** et de **transposition de la directive**
- ❑ **Réunions de place régulières** avec les **fédérations professionnelles**
- ❑ Pilotage et analyse des **enquêtes de préparation du marché à Solvabilité II**
- ❑ Pilotage de **l'exercice d'impact du paquet branches longues** et du **QIS Pensions**
- ❑ **Information du collège de l'ACP**

# Exemples de travaux et livrables

- ❑ **Article à paraître dans la Revue de l'ACP autour de la gouvernance**
- ❑ **Coordination des travaux menés en matière de « pré-candidature de première vague » modèles internes**
- ❑ **Mise en place d'une collecte Solvabilité II au format XBRL dès 2014**
  - Obligatoire pour toutes les entités soumises à Solvabilité II
  - Le portail ACP sera ouvert en test dès novembre 2013
  - L'ACP communiquera aux organismes début 2013 le contenu de cette remise XBRL 2014

# Sommaire

1. Point d'actualité
2. Restitution des premiers résultats de l'enquête 2012 de préparation du marché
3. **État d'avancement des différents travaux menés par l'ACP**
  - **Pré-candidatures des modèles internes**
    - ☐ **Marc Baran, chef de la cellule modèles internes**

# Sommaire

- 1. Cadre juridique d'autorisation et d'utilisation des modèles internes**
- 2. Démarche suivie par le SGACP pour les pré-candidatures**
- 3. Retours et points d'attention**



# 1. Cadre juridique (1/5)

- ❑ **Le modèle interne se substitue à la formule standard, en retenant comme cible la valeur en risque des fonds propres de base de l'organisme, avec un niveau de confiance de 99,5% à un an (article 101-3)**
- ❑ **Grande flexibilité: les modèles peuvent être partiels ou totaux, en termes de risques, d'activités et d'entités couvertes**
- ❑ **Le modèle interne doit permettre de reconstituer un profil de distribution des variations de fonds propres de base au sens de solvabilité II (article 121 )**

# 1. Cadre juridique (2/5)

## ❑ Plusieurs périmètres d'utilisation des modèles internes

- Utilisation d'un modèle interne par une entité légale pour le calcul de son SCR « solo » (article 112 et 113)
- Utilisation d'un modèle groupe pour le calcul du SCR groupe (article 230)
- Utilisation d'un modèle groupe pour le calcul du SCR groupe et d'au moins un SCR solo (article 231)

## ❑ 3 cas de figure pour l'ACP

- Superviseur unique
- Superviseur groupe
- Superviseur local

# 1. Cadre juridique (3/5)

## □ Le processus de candidature

### ■ La remise d'un dossier de candidature

Le SG ACP appréciera sa complétude dans le délai imparti

### ■ La phase d'instruction

Elle court sur six mois à compter de la date de réception de la candidature. Les superviseurs peuvent demander des éléments complémentaires et des corrections.

### ■ La décision

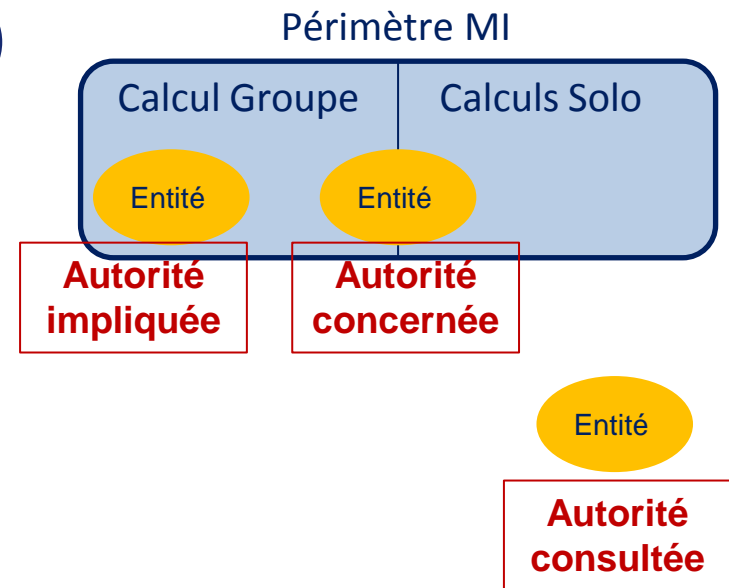
Seules les décisions positives seront publiées sur le site Internet de l'autorité. Elles préciseront le périmètre et la date à compter de laquelle le modèle est utilisé.

# 1. Cadre juridique (4/5)

## ❑ La coopération entre autorités européennes

### ■ Intervenants

- Le superviseur groupe
  - Les autorités « concernées »
  - Les autorités « impliquées »
  - Les autorités « consultées »
- Le superviseur groupe est responsable de la coordination
  - La décision sur le dossier d'autorisation est une décision conjointe entre superviseurs « concernés »



# 1. Cadre juridique (5/5)

## □ Niveaux 2 et 3

Nature	Sujet
RTS	Modèles internes partiels
ITS	Approbation des MI
ITS	Modification de la politique de changement des MI
GL	Processus de candidature pour les MI
GL	Politique de changement
GL	Test d'utilisation
GL	Recours au jugement d'expert
GL	Les profils de distribution des risques
GL	Cohérence entre le MI et les provisions techniques
GL	Approximations dans le calibrage des MI
GL	Analyse des pertes et profits
GL	Validation des MI
GL	Documentation des MI
GL	Modèles externes

## 2. Pré-candidatures (1/2)

- ❑ **La période officielle de six mois est très courte pour permettre un examen détaillé du modèle => l'ACP a ouvert en 2010 un processus de pré-candidature**
  
- ❑ **Ses modalités ont été présentées lors de la conférence « Modèles Internes Solvabilité II » le 22 novembre 2010**
  - Les organismes remettent au SGACP une note générale de synthèse et une proposition de calendrier de remise de documentation puis de travaux. Les brigades et la CMI examinent conjointement le dossier et, le cas échéant, conviennent d'un calendrier avec l'organisme candidat.
  
  - Nombre significatif de processus débutés.

## 2. Pré-candidatures (2/2)

- ❑ **Les revues ont été adaptées aux modèles proposés, en fonction des modules de risques couverts et de l'état d'avancement**
- ❑ **Coopération entre autorités de contrôle lorsqu'il s'agit de groupes présents dans plusieurs États européens et harmonisation sous l'égide d'EIOPA**

# 3. Retours et points d'attention (1/4)

- ❑ **L'ACP a mis en œuvre des ressources significatives**
- ❑ **Bonne coopération avec les équipes « modèles internes » des organismes**
- ❑ **La qualité des productions s'améliore au fil des revues**
- ❑ **La documentation est essentielle**

Il est fondamental de disposer d'une documentation à jour, surtout quand les « briques » élémentaires sont disparates



### 3. Retours et points d'attention (2/4)

- ❑ **Certains modèles doivent être revus ou mieux justifiés**  
La présence de tests est fondamentale
  
- ❑ **Le modèle interne solvabilité II ne se limite pas à la seule composante modélisation**  
Il est important de considérer les modalités de calcul du SCR dans leur ensemble. Sont par exemple concernés les retraitements hors « moteur de calcul », les impôts différés ou l'agrégation avec les portefeuilles en formule standard
  
- ❑ **La maîtrise du dispositif est un élément crucial**
  - Il s'agit de garantir le bon fonctionnement du dispositif MI et non seulement celui du « modèle »
  - Cela passe notamment par la validation interne et par le contrôle interne

# 3. Retours et points d'attention (3/4)

- ❑ **La gouvernance du modèle doit être efficace**
  - Le « modèle interne » doit être piloté. Une excellente illustration : les changements de modèle
  
- ❑ **Le modèle interne doit être cohérent avec le bilan prudentiel solvabilité II**
  - Les écarts liés à la modélisation interne par rapport aux méthodes de valorisation prudentielles doivent être clairement identifiés
  
- ❑ **Le risque de modèle doit être reconnu**
  - La mesure d'une perte à 99,5% présente un risque de modèle qui doit être reconnu et intégré dans le processus de gouvernance officiel
  - Des tests doivent être réalisés, par exemple sur la stabilité des résultats

# 3. Retours et points d'attention (4/4)

## □ Incertitudes

- Calendrier
- Évolutions législatives et réglementaires
- Changements liés aux conditions de marché ou à la vie des entreprises
- Changements suite aux tests complémentaires et aux analyses réalisées pendant la pré-candidature

# QUESTIONS

# CONCLUSION

**Cyril Roux,  
premier secrétaire général adjoint de l'ACP**